

L'organisation d'un Comité Directeur

Lieu de réflexion, de proposition et de décision, le Comité Directeur est l'instance dirigeante de l'association. Il se réunit plusieurs fois par an.

Il administre l'association et les Statuts fixent notamment l'étendu des pouvoirs des administrateurs qui le composent ; affaires courantes, bon fonctionnement de l'association, application des décisions de l'AG...

Préparations administratives :

(A moins 30 jours)

- Solliciter les élus et techniciens pour l'inscription des dossiers à l'ordre du jour,
- Etablissement de l'ordre du jour,
- Envoi des convocations (au moins 15 jours avant), comprenant les documents nécessaires à leur bonne tenue.

Tenue du Comité Directeur :

- Organisation des débats

Compte rendu :

- Compte rendus, diffusion des comptes rendus
 - Inscription des décisions dans le cahier prévu à cet effet
 - Envoi du relevé de décisions à la FFVoile
- (Le tout en collaboration avec le Bureau)

Plus d'infos (cliquez sur les liens)...

Qu'est-ce qu'un CA : http://guidon.asso.fr/main/chap2/schap2/doc_9.htm?00

Convocation type et PV : <http://associanet.com/docs/pv-ca-convoc.html>